Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n°15

Chargée de l'examen du postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Un emprunt populaire de solidarité pour financer la relance à Lausanne »

Rapporteur : M. Ilias Panchard (Les Verts)

Membres présent-e-s : M. Benjamin Rudaz (Les Verts) ; M. Benoît Gaillard (Socialiste) ; M. Giuseppe Fonte (Socialiste) ; M. Sébastien Kessler (Socialiste) remplace M. Robert Joosten (Socialiste) ; Mme Aude Billard (Socialiste) ; M. Antoine Piguet (Libéral-Radical) ; Mme Anna Crole-Rees (Libéral-Radical) ; M. Valentin Christe (Libéral-conservateur) ; M. Jean-Blaise Kalala (Vert'libéraux) remplace Mme Graziella Schaller (Le Centre) ; Mme Anita Messere (UDC)
Membres absent-e-s : M. Pierre Conscience (Ensemble à Gauche)
Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité ; M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances
Notes de séance : M. François Vaney, Service des finances

Lieu : salle 2-3 (niveau R) de la Place Chauderon 9
Date : 24 novembre 2020
Début et fin de la séance : de 16h30 à 17h

Le quorum étant atteint, le rapporteur ouvre la séance à 16h32. La parole est donnée à Mme la Municipale Florence Germond qui présente les collaborateurs qui l'accompagnent, soit M. Bourquin, chef du service des finances, et M. François Vaney, du service des finances, qui prendra les notes de la séance. Nous l'en remercions.

La parole est ensuite donnée à M. Gaillard pour la présentation de son postulat. En introduction, le postulant relève que le contexte a changé depuis le moment de la rédaction de son postulat. Aujourd'hui, il y a un consensus sur la nécessité de ne pas réduire les dépenses ou freiner les investissements, mais au contraire d'en prévoir de nouvelles. Ce qui, selon le postulant, est fait au niveau européen et dans plusieurs pays. Il ajoute qu'en Suisse, le ministre des finances a annoncé que les économies se feront après la crise, mais pas maintenant, et que tout le monde s'accorde à dire que le moment n'est pas propice à une augmentation d'impôt.
Le postulant ajoute que les emprunts populaires afin de mobiliser des fonds ne sont pas une chose nouvelle. Les Etats et collectivités, Lausanne y compris, l'ont déjà expérimenté. Etant donné qu'au taux du marché actuel, emprunter est une solution très avantageuse, le postulant estime qu'il est souhaitable de développer ce type

d'opération dans des domaines précis (transports publics ou patrimoine énergétique) tel que les SIL l'ont par exemple réalisé en installant des panneaux solaires sur la toiture de Malley suite à une forme de crowdfunding. Il demande à la Municipalité d'en étudier la possibilité.

Le tour de table commence. Un-e commissaire rappelle que le projet solaire à Malley reposait sur des toits privés et que ce système ne fonctionne que lorsque le projet est clairement défini. Selon le/la commissaire, il est nécessaire de bien définir le but du projet, la rémunération de l'emprunt, l'implication de la ville et à qui les mandats sont confiés.

L'ensemble des commissaires qui prennent la parole sont favorables au principe du postulat et remercient son auteur. Un-e commissaire mentionne qu'il faut aussi tenir compte des frais d'émission. Le postulant et plusieurs commissaires relèvent qu'au dela d'une simple analyse comptable des coûts et des bénéfices, la plus-value politique de telles démarches et l'intérêt de réunir une communauté autour d'un projet doivent évidemment être pris en compte.

Suite à ce tour de table, la parole est donnée à Mme la Municipale. Elle remercie la proposition intéressante faite par le postulant d'associer la population à un projet collectif. Elle rappelle le contexte particulier actuel où le coût de l'argent est nul voire négatif. Cela s'illustre par un emprunt réalisé par la Ville, soit 100 millions, au taux de 0.23% pour une durée de 40 ans. Elle précise qu'après la distribution de 3,6 millions de francs sous forme de bons (soutien aux commerces locaux), il reste 4,3 millions inscrits au budget 2021. Le projet sera complètement mis en œuvre début 2021, après vote dudit budget. Mme la Municipale ajoute sur si l'on offre les taux de rendement pratiqués aujourd'hui, il n'y aura aucun succès. Concernant le volume d'emprunt, elle rappelle que SIREN a emprunté un faible montant (150'000 francs) et que les parts s'élevaient entre 100 et 2000 francs, à un taux de 2%. Cela ne représentait donc pas une opération financière mais une possibilité donnée à la population de soutenir un projet spécifique. La Municipalité voit ainsi plutôt des possibilités d'actions pour des projets bien spécifiques.

La parole n'étant plus demandée, le rapporteur soumet au vote de la commission le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté par 11 oui (unanimité).

Lausanne, le 28 décembre 2020

Ilias Panchard